

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 7 JUIN 2021**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 7 juin 2021 à compter de 19 h 30.

Présent en visioconférence est Monsieur le Conseiller Luc Hamelin. Présents en personne au bureau municipal, 138, Principale sont Mme les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Simon Brochu, Christopher Astle et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #21-06-77

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #21-06-78
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 3 mai 2021;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Achat d'un terrain à M. Bergeron et Mme Pascale Nadeau afin de régulariser la rue St-Laurent;
 - 6.2** Adoption du règlement # 21-154 qui amende le règlement #18-123 sur la gestion contractuelle;
 - 6.3** Adoption du règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques ;
 - 6.4** Adoption du règlement d'emprunt 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider;
 - 6.5** Vente d'un terrain à 1\$ à M. Frédéric Richard;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Offre de la MRC de la Mitis pour compagnonnage aux travaux publics ;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Demandes de permis de construction en vertu du PIIA au 338, rue Beach ;
 - 8.2** Demandes de dérogation mineure au 11, côte Seaside ;
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien
- 10. Loisirs et cultures**

Rien
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 3 mai 2021.

RÉSOLUTION #21-06-79

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 3 MAI 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 3 mai au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 7 juin 2021, soit :

- Règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques;
- Règlement d'emprunt no 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider;
- Vente d'un terrain à 1\$ à la succession de Mme Simone Lebel;
- Accepter la soumission pour refaire les trottoirs;
- Accepter la soumission pour refaire la toiture de l'Hôtel de Ville et des bâtiments d'eau potable;

La date de la prochaine réunion est le lundi 5 juillet 2021 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

Une corvée de nettoyage des berges a eu lieu. Ils ont ramassé 450 kg de déchets. Il y a eu 35 participants à la corvée.

4.3 Comité des Loisirs

Le comité une fête de la St-Jean en nouvelle formule à cause de la pandémie. Des chansonniers se déplaceront chez les citoyens à leur demande pour animer la fête, feux d'artifice et jeux pour enfants seront aussi de la fête. Aussi, en juillet, il y aura une vente de garage d'organisée principalement axée sur les loisirs et les enfants.

4.4 Comité de la bibliothèque

Un bibliothécaire du réseau Biblio va venir prêter main forte à l'équipe de la bibliothèque afin de faire un tri dans les livres. En avril il y eu 152 prêts de documents à la bibliothèque. Le Club de lecture TD va reprendre bientôt.

4.5 Comité d'embellissement

Le 29 mai il y a eu la distribution d'arbres au bureau municipal, 360 arbres donnés à plus de 35 personnes.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #21-06-80

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de mai 2021 pour un montant de 47 910.31 \$ adopte la liste des comptes à payer de juin 2021 pour un montant de 29 198.19 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Achat d'un terrain à M. Bergeron et Mme Pascale Nadeau afin de régulariser la rue St-Laurent.

RÉSOLUTION #21-06-80A

ACHAT D'UN TERRAIN À M. BERGERON ET MME PASCALE NADEAU AFIN DE RÉGULARISER LA RUE ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir un terrain appartenant à M. Pierre Bergeron et Mme Pascale Nadeau afin de désenclaver quelques propriétés de la rue St-Laurent et ainsi régulariser cette rue ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer acquiert un terrain portant le numéro de lot 6 434 756, d'une superficie de 458.1 mètres carrés au montant de 5 000 \$. Ce montant sera pris à même l'excédent accumulé non-réservé. Aussi, le conseil mandate Me Christine Landry afin de préparer le contrat d'achat et nomme le directeur général afin de signer tous les documents relatifs à cet achat.

6.2 Adoption du règlement # 21-154 qui amende le règlement #18-123 sur la gestion contractuelle.

RÉSOLUTION #21-06-81

DÉPÔT DU RAPPORT 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE Le Directeur Général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 18-123 afin de modifier certains éléments du règlement ;

ATTENDU QUE cette modification à pour but de hausser le seuil maximal de la dépense pour la passation d'un contrat de gré à gré ;

ATTENDU QUE cette modification à pour objectif de favoriser l'achat de biens et de services québécois ;

ATTENDU QUE copie du présent règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

ATTENDU QUE copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte ce règlement tel que déposé.

6.3 Adoption du règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques.

RÉSOLUTION #21-06-82

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 21-152 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le conseil a adopté le Règlement # 16-98 concernant les nuisances publiques pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité locale ;

ATTENDU QU' le conseil considère opportun de modifier les règles relatives aux armes à feu et d'étendre et préciser les règles applicables en matière de nuisances, notamment en matière de bruit, de propreté et de civilité ;

ATTENDU QU' le conseil considère opportun de remplacer le Règlement #16-98 concernant les nuisances publiques ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 12 avril 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance.

En conséquence, sur un vote demandé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff. Il y a eu 4 votes contre et 2 votes pour. Donc, le règlement n'a pas été adopté.

6.4 Adoption du règlement d'emprunt 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider.

RÉSOLUTION #21-06-83

Adoption du règlement d'emprunt 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu unanimement d'adopter le règlement numéroté 21-153, intitulé **règlement d'emprunt 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider** décrétant un emprunt de 1 895 900 \$.

6.5 Vente d'un terrain à 1\$ à M. Frédéric Richard.

RÉSOLUTION #21-06-84

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 21-152 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de la réforme cadastrale, un terrain vacant portant le # de lot 6 205 880 - P, est maintenant propriété de la Ville de Métis-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QU'avant cette réforme, cette partie de lot était la propriété de M. Frédéric Richard qui a un lot situé à l'est de ce nouveau lot ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer cède pour 1\$ ce terrain portant le # de lot 6 205 880 - P à M. Frédéric Richard et M. Richard s'engage à payer tous les frais reliés à cette vente. Aussi, le conseil nomme le Directeur général pour signer les documents de vente au nom de la Ville.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Offre de la MRC de la Mitis pour compagnonnage aux travaux publics.

RÉSOLUTION #21-06-85

OFFRE DE LA MRC DE LA MITIS POUR COMPAGNONNAGE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la Ville doit remplacer un employé en congé de maladie qui dans ses tâches est responsable de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Mitis peut offrir ce service à notre municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service du département de génie municipal de la MRC de la Mitis, daté du 31 mai 2021 et signé par M. Steeve Bernier, afin de palier à l'absence de notre employé, selon les besoins des travaux publics.

8. URBANISME

8.1 Demandes de permis de construction en vertu du PIIA au 338, rue Beach.

RÉSOLUTION #21-06-86

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN VERTU DU PIIA AU 338, RUE BEACH

La demande de permis de construction vise l'agrandissement d'un bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE la localisation du site conserve ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie agrandie sont similaires à celles de la partie d'origine;

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie, le rythme et le matériau des portes et fenêtres de la partie annexée sont similaires à ceux de la partie d'origine.

CONSIDÉRANT QUE le type de matériau utilisé pour le parement extérieur des murs de la partie agrandie sont similaires en apparence ou se complètent visuellement avec la partie d'origine.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.2 Demandes de dérogation mineure au 11, côte Seaside.

RÉSOLUTION #21-06-87

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU 11, CÔTE SEASIDE

La demande de dérogation mineure a pour but la subdivision d'une propriété et de permettre la création d'un nouveau terrain de 5.23 mètres de largeur contrairement à la réglementation qui prévoit une largeur minimale de 50 mètres pour un nouveau terrain aucunement desservi et situé loin d'un plan d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 20h10 et se termine à 20h12.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #21-06-88

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la présente séance soit levée à 20h12.

Carolle-Anne Dubé, mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier